
PROJET ÉDUCATIF PÉRISCOLAIRE



Ville de **GANDRANGE**

2026 – 2032

Mairie de Gandrange

17 rue des Écoles

57175 GANDRANGE

Contact : nadine.metzinger@gandrange.fr

AVANT-PROPOS

Le nouveau projet éducatif de la Ville de Gandrange est le fruit d'une réflexion collective basée sur l'engagement de l'ensemble du service Enfance-Jeunesse en faveur des enfants et de leur famille.

Les enfants sont des adultes en devenir.

Les accueillir hors de leur sphère familiale nécessite de créer pour eux un environnement sécurisant, tant sur le plan physique que moral, affectif et psychologique.

C'est pourquoi ce document se doit d'être un véritable cadre de référence en termes de valeurs et d'objectifs éducatifs, proposant aux enfants un parcours cohérent et de qualité.

Aussi, je remercie infiniment l'ensemble des personnes qui ont permis, par leurs idées, leurs conseils, leurs observations et leur expérience, la rédaction et la mise en place de ce projet.

Nadine METZINGER

Adjointe aux Affaires Scolaires, au Péri scolaire, à l'Enfance et à la Jeunesse

PROJET ÉDUCATIF : PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le projet éducatif fixe les **objectifs éducatifs** définis par la ville de Gandrange et précise les mesures, les moyens et les conditions d'accueil des enfants dans le cadre périscolaire et extrascolaire.

Conformément à l'article R227-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « *ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.* »

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil. »

Il reflète l'engagement de la commune, ses priorités et ses principes en matière d'éducation, constituant ainsi une véritable **feuille de route pour l'équipe d'animation.**

Article 7 de la Déclaration des Droits de l'Enfant : « *L'Enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit. »*

Il décline les **valeurs de la République**, inscrites au fronton des mairies : « liberté – égalité – fraternité » en développant l'autonomie, le « vivre ensemble » et la solidarité, fondements de notre société.

Article 29 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : « *L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui. »*

PROJET ÉDUCATIF : UN OUTIL AU SERVICE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

Le projet éducatif de la commune répond à un double objectif :

- Proposer aux parents, et plus particulièrement à ceux qui travaillent, un service d'accueil périscolaire et extrascolaire pour leurs enfants
- Offrir aux enfants un accueil de qualité dans un environnement sécurisé

Il établit ainsi le **cadre** du projet pédagogique construit ensuite par l'équipe d'animation :

le projet pédagogique détaillera plus précisément le fonctionnement de l'accueil des enfants (nature et temps d'activités et de repos, participation des enfants, fonctionnement des locaux, accueil des enfants porteurs de handicap) et les modalités d'évaluation de cet accueil.

Notre projet éducatif s'inscrit dans la continuité des missions éducatives de l'Etat, des collectivités locales, des enseignants, des associations de la ville et des familles.

Il doit permettre à l'enfant de mettre à profit le temps passé en dehors de sa famille et de son école pour s'épanouir et apprendre à vivre en société.

L'accueil périscolaire et extrascolaire proposé par la commune n'est, en ce sens, pas une simple garderie.

ORIENTATIONS ÉDUCATIVES

Elles répondent aux besoins fondamentaux du développement physique, intellectuel et social de l'Enfant. Elles sont déclinées et mises en œuvre dans le projet pédagogique de l'équipe d'animation.

APPRENTISSAGE DE LA SOCIALISATION ET DE LA CITOYENNETÉ

- Apprendre le « vivre ensemble » autour de valeurs communes : tolérance, respect, politesse, solidarité, partage
- S'investir dans un projet collectif
- Prendre des décisions de manière démocratique
- Être sensible à l'environnement et au développement durable

ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL DE L'ENFANT

- S'ouvrir à la culture et au patrimoine local
- Développer sa créativité et son expression artistique
- S'approprier des savoir-faire nouveaux (techniques, ludiques, sportifs...)
- Tisser des liens (avec ses pairs et intergénérationnels)
- Avancer à son rythme
- Prendre confiance en soi
- Savoir prendre soin de soi

ACCES A L'AUTONOMIE

- Pouvoir faire des choix
- Être acteur de son temps libre
- Prendre des initiatives personnelles
- S'émanciper pour être capable de « faire seul »

DROIT A LA DIFFÉRENCE

- Accueillir les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap
- Élaborer un projet d'inclusion en concertation avec la famille
- Adapter l'environnement et les activités
- Proposer des formations spécifiques à l'équipe d'encadrement

CONTEXTE LOCAL ET PARTENARIATS

La commune de Gandrange peut compter sur ses multiples associations et ses nombreux bénévoles qui tissent un lien social fort avec les habitants et les familles.

Elle dispose également d'infrastructures scolaires, sportives et culturelles de qualité, permettant un accueil et des activités variées.

Forte de ces atouts, elle a pu mettre en place deux types de dispositif afin de valoriser le temps libre des enfants scolarisés dans ses écoles :

- L'Accueil Collectif de Mineurs **périscolaire** (avant la classe, pause méridienne, après la classe)
- L'Accueil Collectif de Mineurs **extrascolaire** (mercredis éducatifs et centres aérés pendant les petites et les grandes vacances scolaires)

Aussi, afin de pouvoir développer sa politique en faveur d'un accueil socioculturel qualitatif, la ville s'est engagée dans :

- Un partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale, sous la forme d'un Contrat Enfance Jeunesse et d'un Plan Mercredi
- Une Convention Territoriale Globale à l'échelle de la Communauté de Communes
- Un Projet Éducatif De Territoire, en partenariat avec l'Education Nationale, la CAF et le département.

PUBLIC CONCERNÉ

Les places de l'accueil **périscolaire** du matin et du soir, de la restauration scolaire, ainsi que l'accueil **extrascolaire** (mercredis et centres aérés pendant les petites et grandes vacances), sont attribuées en premier lieu aux **élèves scolarisés dans les écoles de la commune** :

- A l'école primaire Paul Verlaine (classes maternelles et élémentaires)
- A l'école élémentaire Jean Terver

Priorité est donnée aux enfants dont **les deux parents travaillent** et aux **familles monoparentales**.

La structure accueille les enfants à partir de 3 ans révolus (date anniversaire) et ne portant plus de couches.

Afin de limiter la fatigue d'un accueil collectif qui s'ajoute à une journée d'école, la PMI (Protection Maternelle et Infantile) recommande d'inscrire le jeune enfant de moins de 6 ans **au maximum sur deux temps périscolaires** : soit matin et midi, soit midi et soir.

Les enfants d'autres communes, non scolarisés à Gandrange, ne seront accueillis sur les temps extrascolaires que **dans la limite des places restantes**.

Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site de la mairie ou à retirer sur place) fixe le règlement, les tarifs, les conditions d'accès et les modalités de fonctionnement des différents accueils possibles.

STRUCTURES D'ACCUEIL

Toutes situées dans le périmètre immédiat des écoles, elles permettent un accès rapide et facile à pied.

LE BATIMENT BLANCHET

Le rez-de-chaussée du bâtiment est entièrement dédié à l'accueil périscolaire et extrascolaire, avec des espaces séparés et aménagés pour les petits et les grands.

La structure est fonctionnelle et adaptée à la petite enfance (renouvellement de l'agrément PMI en avril 2026).

Elle dispose :

- De « coins ateliers »
- De mobilier coloré adapté aux besoins physiologiques des enfants de chaque tranche d'âge
- D'une salle de repos pour les petits
- D'une grande cour clôturée d'un rideau de verdure
- De sanitaires adaptés

L'ESPACE SOCIO-CULTUREL DANIEL BALAVOINE (place Wiedenkiller)

Situé à proximité des écoles, il a été aménagé en 2026 pour accueillir la restauration scolaire des maternelles et des primaires (obtention de l'agrément PMI en avril 2026).

LA M.J.C.

Les enfants les plus âgés pourront être accueillis dans les locaux de la M.J.C. pour certaines activités lors des mercredis éducatifs et des centres aérés. Ils disposeront :

- D'une grande salle d'activités
- D'une scène pour les activités théâtrales et artistiques
- D'un local pour les activités techniques (scientifiques, modélisme, ...)

- D'une grande cour et d'un espace couvert en extérieur

LE LOCAL MOBILE DE BOUSSANGE

Ce local aménagé à proximité de l'école Terver à Boussange est utilisé occasionnellement comme site d'accueil périscolaire :

- Uniquement pour les enfants de cette école
- De 13h40 à 13h50 après leur retour en bus de la restauration scolaire,
- Quand les conditions météo ne permettent pas d'activités en plein-air.

LES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE

Situées elles aussi dans un périmètre restreint, elles permettent la pratique des activités sportives, ludiques, culturelles et de plein-air :

- Le gymnase et son dojo
- Le stade
- L'aire de jeux pour petits
- Le Bois de Saint-Hubert
- Les terrains de tennis
- Le jeu de quilles
- La médiathèque
- Les ateliers municipaux (service espaces verts)
- Le parc municipal

MOYENS HUMAINS

L'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires de la commune s'appuie sur les compétences de personnels issus des métiers de l'animation, formés et spécialisés dans la prise en charge des enfants de 3 à 11 ans.

Chaque membre de l'équipe s'engage à travailler à partir du cadre donné par le présent projet et à le respecter.

- **La coordinatrice du contrat Enfance-Jeunesse**, garante du Projet Éducatif, élabore avec son équipe le projet pédagogique qui sera validé par la Commission Affaires Scolaires, Périscolaire, Enfance et Jeunesse. Elle gère le fonctionnement, l'organisation technique et administrative. Elle assure la liaison entre l'équipe, les familles, et les enseignants.
- **Les deux directeurs d'animation** se partagent l'organisation des différents accueils et des activités, et dirigent les centres aérés.
- **Un animateur référent** sur chacun des quatre sites d'accueil est chargé de la liaison avec les familles et les enseignants, et assure la transmission des informations aux directeurs et à la coordinatrice.
- **Les animateurs** participent à l'élaboration des projets d'activités et encadrent les différents temps d'animation.
- **Taux d'encadrement** : bien que l'adhésion au Projet Éducatif De Territoire et au dispositif Plan Mercredi permette un taux d'encadrement plus large (avec moins de personnels), la ville a fait le choix de garder le même nombre d'animateurs, pour une meilleure qualité de l'accueil. Le taux d'encadrement est donc de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Aucune structure ne peut fonctionner sans la participation active des personnels administratifs et techniques. **Ces personnes doivent être présentées et valorisées auprès des enfants**

- **Le personnel de restauration**, formé aux normes HACCP, assure le service des repas ainsi que l'entretien des locaux.
- **Un personnel administratif** gère les inscriptions, la facturation et le suivi administratif.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCUEIL

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Afin de permettre aux parents de concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale, la commune de Gandrange propose un service d'accueil des enfants **tous les jours d'école** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- Le matin **de 7h30 à 8h30**, temps de **transition** entre le réveil et l'école permettant à l'enfant :
 - D'arriver en classe dans les meilleures conditions possibles
 - De favoriser son attention et sa concentration
 - De l'aider à prendre ses repères

- **De 12h à 14h**, restauration scolaire et pause méridienne, moment **charnière** entre deux périodes de travail scolaire permettant à l'enfant :
 - D'apprendre les notions de vie en collectivité, d'autonomie et d'éducation alimentaire
 - De récupérer de sa matinée de classe
 - De se détendre ou de se reposer

- Le soir **de 16h30 à 17h30 ou 18h30**, goûter et temps de **détente** après l'école permettant à l'enfant :
 - De choisir entre différents pôles d'activités encadrés
 - D'évoluer de manière autonome sur ces temps
 - D'être acteur de son temps libre
 - De bénéficier de l'accompagnement aux devoirs s'il le souhaite

LES MERCREDIS ÉDUCATIFS

Le « **Plan mercredi** » s'inscrit dans le cadre du Plan Éducatif De Territoire (PEDT).

Il donne les moyens à la commune de mettre en place, chaque mercredi, des activités éducatives de qualité en continuité avec les apprentissages scolaires et basées sur la **concertation entre l'équipe d'animation et les enseignants**.

Il s'appuie sur la participation d'**intervenants (municipaux ou extérieurs)** dans des domaines aussi riches et variés que possible :

- culturel
- artistique
- sportif
- associatif
- civique (policiers municipaux, pompiers)
- solidaire (EHPAD, Restos du Cœur)
- éducation à l'environnement (service espaces verts de la commune...)

L'accueil est proposé avec arrivées et départs échelonnés pour s'adapter au rythme de l'enfant et à ses besoins physiologiques.

Possibilités d'inscriptions et horaires :

- Journée complète (matin + repas + après-midi)
 - arrivée entre 7h30 et 9h30, départ entre 17h00 et 17h30
- Le matin + repas
 - arrivée entre 7h30 et 9h30, départ entre 13h30 et 14h00
- Repas + après-midi
 - arrivée entre 11h30 et 11h50, 17h00 et 17h30
- L'après-midi seulement
 - arrivée entre 13h30 et 14h00, départ entre 17h00 et 17h30

Les inscriptions se font « à la carte » pour le trimestre, permettant ainsi à l'enfant d'être **acteur de son temps libre**, avec la possibilité de **choisir ses activités** en fonction du planning thématique construit et diffusé à l'avance par l'équipe d'animation.

Ces activités, organisées dans le respect des objectifs et du cadre définis dans le PEDT, sont finalisées le plus souvent possible par **des sorties éducatives ou des réalisations mises en valeur**.

L'enfant a ainsi la possibilité :

- de s'ouvrir à de nouvelles activités ludiques, sportives et culturelles
- de les pratiquer individuellement ou en coopération avec les autres
- de réaliser des créations manuelles et artistiques, individuelles ou collectives
- de tisser des liens intergénérationnels et de solidarité
- de choisir ses moments de détente personnelle ou de convivialité partagée avec les autres

LES CENTRES AÉRÉS

Pour répondre aux besoins de garde des parents qui travaillent tout en offrant des loisirs de qualité aux enfants, la ville de Gandrange élargit l'accueil extrascolaire pendant les vacances :

- 2 semaines en octobre
- 2 semaines en février
- 2 semaines en avril
- 2 semaines en juillet
- 4 semaines en août
 - 2 semaines assurées par l'équipe d'animation
 - **2 semaines assurées par les associations de la commune**

L'accueil se fait du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h30, dans les mêmes locaux que l'accueil périscolaire et les mercredis éducatifs. Les inscriptions se font à la semaine et en journée complète.

Les activités sont construites autour d'une **thématique différente chaque semaine** et suivent une **progression pédagogique aboutissant à un événement valorisant le travail des enfants** (sortie, spectacle, visite...)

Elles respectent les mêmes objectifs éducatifs et les mêmes exigences de qualité que celles de l'accueil périscolaire et des mercredis éducatifs : **variées, adaptées, respectueuses du rythme et des besoins de l'enfant.**

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Afin de s'assurer que chaque famille reste toujours informée de l'actualité périscolaire et extrascolaire, la ville communique sur différents types de supports :

- Réunion de rentrée, conviant les familles intéressées et expliquant les objectifs et le déroulement des différents dispositifs d'accueil
- Le Portail Familles de la mairie de Gandrange, plateforme d'inscription et d'information en ligne (documents administratifs, projet éducatif et projet pédagogique, menus restauration scolaire, programmes d'animation...)
- La page Facebook de la ville, support de communication ponctuelle et de valorisation des projets
- Le Bulletin d'Information Municipal, magazine distribué dans chaque foyer, transmettant les dates et modalités
- L'affichage, dans chaque école et chaque site d'accueil, des informations aux familles et des projets d'animation
- Le secrétariat en mairie, pour toute demande particulière

Communiquer avec les familles, ce n'est pas seulement les informer, c'est aussi (surtout) nouer une relation de confiance avec elles.

C'est pourquoi l'accueil du matin est organisé pour permettre un temps d'échange entre les parents et l'équipe d'animation.

ÉVALUATION DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Le maintien de la cohérence éducative entre les différents dispositifs nécessite des temps de concertation et d'évaluation entre les différents partenaires.

- L'équipe d'animation planifie des réunions régulières afin de :
 - Rester en adéquation avec les objectifs du projet éducatif
 - Vérifier en permanence la cohérence des moyens mis en œuvre (matériels, humains, locaux, budgétaires)
 - Mettre en place des actions nouvelles, selon les propositions des enfants
 - Assurer le suivi de la relation avec les enfants et les familles
 - Maintenir la cohésion et l'esprit d'équipe
- Une réunion périodique est organisée avec l'adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaire pour :
 - Présenter les thèmes et les activités proposées sur la période
 - Déterminer si les objectifs sont atteints
 - Définir des axes d'amélioration ou de correction si nécessaire
 - Faire le bilan des difficultés rencontrées et y apporter des solutions
- L'adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaire
 - Participe aux conseils d'école et s'assure de l'adéquation du service proposé avec les objectifs des enseignants

- Réunit les comités de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse et du PEDT - Plan Mercredi chargés de l'évaluation des dispositifs et de leur reconduction
- Assure l'interface et la coordination entre les différents partenariats et dispositifs